

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-057

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 26
Date de convocation :
14 juin 2011

L'an deux mille onze, le 20 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAËS, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Représentés : Stéphanie COLPIN par Michèle LAPRESA, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Pierre CLOT par Pierre TERRAËS

Absents : Jérôme MAGNIN, Kamel BOUZERARA, Sophie FAUCON BIGUET
Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Gabriel JULLIEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Maurice RAGOT

Objet : ADMINISTRATION GENERALE / CIMETIERE : TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES pour l'année 2011

- Vu l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,
- Vu l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,
- Vu l'article L 2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions,

Maurice RAGOT informe le Conseil municipal de la nécessaire révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires. Il propose 1,8 % d'augmentation pour l'année 2011 et une révision annuelle des tarifs pour l'avenir.

A compter du 01 juillet 2011, la tarification sera la suivante :

CONCESSIONS 15 ANS	176,08 €
CONCESSIONS 30 ANS	377,28 €
CONCESSIONS 50 ANS	847,85 €
CASE COLUMBARIUM 15 ANS	134,23 €
CASE COLUMBARIUM 30 ANS	268,46 €
CASE COLUMBARIUM 50 ANS	447,44 €

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE les tarifs des concessions funéraires pour l'année 2011-2012

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 20 juin 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication le

Le Maire
Yannik OLLIVIER

